

## Etats financiers annuels de SICAV

### SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE

SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2022 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du **19 avril 2023**. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes M. Samir LABIDI.

<b>BILAN</b>			
<i>Au 31 Décembre 2022 (Unité : TND)</i>			
	<i>Note</i>	<i>31/12/2022</i>	<i>31/12/2021</i>
<b>ACTIF</b>			
<b>AC 1 - Portefeuille – titres</b>	<b>4-1</b>	<b>129 363 797</b>	<b>121 386 826</b>
a – Actions et Valeurs assimilées	4-1-1	7 357 110	-
b - Obligations	4-1-2	100 840 623	92 714 313
c – BTA	4-1-3	21 166 064	28 672 513
<b>AC 2 - Placements monétaires et disponibilités</b>	<b>4-2</b>	<b>34 869 570</b>	<b>28 169 435</b>
a - Placement monétaires	4-2-1	10 995 577	8 130 496
b – Disponibilités	4-2-2	23 873 993	20 038 939
<b>AC 3 - Créances d'exploitation</b>	<b>4-3</b>	<b>3 515</b>	<b>15 962</b>
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>164 236 882</b>	<b>149 572 223</b>
<b>PASSIF</b>			
<b>PA 1- Opérateurs créditeurs</b>	<b>4-4-1</b>	<b>236 256</b>	<b>203 894</b>
<b>PA 2 - Autres créditeurs divers</b>	<b>4-4-2</b>	<b>38 500</b>	<b>31 820</b>
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>4-4</b>	<b>274 756</b>	<b>235 714</b>
<b>ACTIF NET</b>			
<b>CP 1 –Capital</b>	<b>4-5</b>	<b>155 022 081</b>	<b>140 878 712</b>
<b>CP 2 - Sommes distribuables</b>	<b>4-6</b>	<b>8 940 045</b>	<b>8 457 797</b>
a - Sommes distribuable des exercices antérieurs		-	(2 709)
b – Résultat distribuable de la période		10 301 886	9 939 199
c - Régul résultat distribuables de la période		(1 361 841)	(1 478 693)
<b>ACTIF NET</b>		<b>163 962 126</b>	<b>149 336 509</b>
<b>TOTAL PASSIF ET ACTIF NET</b>		<b>164 236 882</b>	<b>149 572 223</b>

## ETAT DE RESULTAT

Période allant du 1<sup>er</sup> janvier 2022 au 31 décembre 2022

(Unité : TND)

	Not es	31/12/2022	31/12/2021
<b><u>PR 1 - Revenus du portefeuille – titres</u></b>	<b>5-1</b>	<b>8 947 366</b>	<b>7 437 694</b>
a - Dividendes		458 848	874 582
b - Revenus des obligations et valeurs assimilés		7 156 310	4 777 454
c - Revenus des titres émis par le trésor et négociables sur le marché financier (BTA)		1 332 208	1 785 658
<b><u>PR 2 - Revenus des placements monétaires</u></b>	<b>5-2</b>	<b>2 713 155</b>	<b>3 729 116</b>
<b>TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS</b>		<b>11 660 521</b>	<b>11 166 810</b>
<b><u>CH 1 - Charges de gestion des placements</u></b>	<b>5-3</b>	<b>(1 154 883)</b>	<b>(1 022 392)</b>
<b>REVENU NET DES PLACEMENTS</b>		<b>10 505 638</b>	<b>10 144 418</b>
<b><u>CH 2 - Autres charges</u></b>	<b>5-4</b>	<b>(203 752)</b>	<b>(205 219)</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>10 301 886</b>	<b>9 939 199</b>
<b><u>PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation</u></b>	<b>5-5</b>	<b>(1 361 841)</b>	<b>(1 478 693)</b>
<b>SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE</b>		<b>8 940 045</b>	<b>8 460 506</b>
<b><u>PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)</u></b>		<b>1 361 841</b>	<b>1 478 693</b>
* Variation des +/- values potentielles sur titres		387 124	271 981
* +/- values réalisées sur cession des titres		79 641	(229 477)
* Frais de négociation de titres		(36 761)	(55 877)
<b>RESULTAT NET DE LA PERIODE</b>		<b>10 731 890</b>	<b>9 925 826</b>

## ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

Période allant du 1<sup>er</sup> janvier 2022 au 31 décembre 2022 (Unité : 1000 TND)

	31/12/2022	31/12/2021
<b><u>AN 1 - Variation de l'Actif Net résultant des opérations d'exploitation</u></b>	<b>10 731 890</b>	<b>9 925 826</b>
a - Résultat d'exploitation	10 301 886	9 939 199
b - Variation des +/- values potentielles sur titres	387 124	271 981
c - +/- values réalisées sur cession de titres	79 641	(229 477)
d - Frais de négociation de titres	(36 761)	(55 877)
<b><u>AN 2 - Distribution des dividendes</u></b>	-	-
<b><u>AN 3 - Transaction sur le capital</u></b>		
<b>a – Souscriptions</b>	<b>140 669 232</b>	<b>130 749 174</b>
* Capital	129 570 138	122 505 191
* Régularisation des sommes non distrib.	8 258 982	4 981 722
* Régularisations des sommes distrib.	2 840 112	3 262 261
<b>b – Rachats</b>	<b>(136 775 506)</b>	<b>(140 086 187)</b>
* Capital	(124 881 805)	(131 255 578)
* Régularisation des sommes non distrib.	(7 691 748)	(4 086 946)
* Régularisations des sommes distrib.	(4 201 953)	(4 743 663)
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET</b>	<b>14 625 617</b>	<b>588 813</b>
<b><u>AN 4 - Actif Net</u></b>		
a - En début de période	149 336 509	148 747 695
b - En fin de période	163 962 126	149 336 509
<b><u>AN 5 - Nombre d'actions</u></b>		
a - En début de période	1 161 707	1 226 675
b - En fin de période	1 200 708	1 161 707
<b>Valeur liquidative début de période (en dinar)</b>	<b>128,549</b>	<b>121,261</b>
<b>Valeur liquidative fin de période (en dinar)</b>	<b>136,555</b>	<b>128,549</b>
<b>Taux de rendement</b>	<b>6,23%</b>	<b>6,01%</b>

## **NOTES AUX ETATS FINANCIERS ANNUELS**

**Arrêtées au 31/12/2022**

(Unité Dinars Tunisiens)

### **NOTE 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE**

SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE est une société d'investissement à capital variable de catégorie obligataire de type capitalisation. Elle a été ouverte au public le 18 septembre 2017.

### **NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS**

Les états financiers arrêtés au 31 Décembre 2022, sont établis conformément au système comptable des entreprises et notamment les normes NC16, NC 17 et NC 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par l'arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

### **NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES**

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

#### **3- 1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents**

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs similaires et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus pour leur montant net de retenues à la source.

Les dividendes relatifs aux titres OPCVM sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

#### **3- 2 Evaluation des placements en actions et valeurs assimilés**

Les placements en actions et valeurs assimilées sont constitués de titres OPCVM et sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, entant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

### **3-3 Evaluation des placements en obligations et valeurs similaires et en placements monétaires**

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs similaires sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au **31 Décembre 2022**, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de SICAV L'épargne Obligataire figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations ont été évalués, au **31 Décembre 2022**, au coût amorti, compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle du titre.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le procès-verbal de la réunion tenue le 29 août 2017 à l'initiative du Ministère des Finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du Trésor Assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31 décembre 2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres) ;
- À la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018.

Au **31 Décembre 2022**, la société SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE détient des souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31 décembre 2017 valorisées au coût amorti. Au 31 Décembre 2022 la société SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE détenait des souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31 décembre 2017 valorisées au coût amorti ainsi que des souches de BTA « Juillet 2032 » et des souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018 valorisées à la valeur actuelle sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines.

Les placements monétaires sont évalués à leur valeur nominale déduction faite des intérêts précomptés non courus.

### **3- 4 Cession des placements**

La cession des placements donne lieu à leur annulation à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période. Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

### **3-5 Opérations de pensions livrées**

- Titres mis en Pension

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan sous une rubrique distincte parmi le portefeuille titres, « Titres mis en pension ».

La dette correspondant à la somme reçue du cessionnaire et devant être restituée à l'issue de la pension est également individualisée et présentée sous une rubrique spécifique au passif du bilan, « Dettes sur opérations de pensions livrées ».

Les mêmes règles d'évaluation des placements et de prise en compte des revenus y afférents développés dans les paragraphes précédents, sont applicables aux titres donnés en pension.

Sont considérés des intérêts, les revenus résultant de la différence entre le prix de rétrocession et le prix de cession au titre des opérations de pensions livrées.

Ainsi, la SICAV procède à la constatation de la charge financière représentant les intérêts courus qui devraient être versés au cessionnaire sous une rubrique spécifique de l'état de résultat « Intérêts des mises en pensions ».

- Titres reçus en Pension

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif au niveau du portefeuille titres. La créance correspondant à la somme due au cédant est individualisée et présentée parmi les placements monétaires sous la rubrique « Créances sur opérations de pensions livrées ».

Les rémunérations y afférentes sont inscrites à l'état de résultat parmi les revenus des placements monétaires sous une rubrique distincte « Revenus des prises en pension ».

### **3- 6 Unité monétaire**

Les états financiers de la SICAV L'épargne Obligataire sont libellés en monnaie locale, en l'occurrence le dinar tunisien.

## NOTE 4 : NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN

### 4-1 : Note sur le Portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2022 à 129 363 797 dinars et se détaille ainsi :

Code ISIN	PORTEFEUILLE TITRES	Nombre De titres	Coût D'acquisition	Valeur au 31/12/2022	% Actif	% Actif net
	<b>Obligations de sociétés</b>		<b>44 556 738</b>	<b>46 620 777</b>	<b>28,37%</b>	<b>28,40%</b>
TN0003400678	AB SUB 2020-3 C	40 000	4 000 000	4 265 362	2,60%	2,60%
TN0003400686	AMENBANK SUB 2021-1	10 000	1 000 000	1 050 476	0,64%	0,64%
TN0003600509	ATB 2007/1 D	50 000	2 014 454	2 098 354	1,28%	1,28%
TN0003600640	ATB SUB 2017 A	35 000	2 101 137	2 218 334	1,35%	1,35%
TN0004700654	ATL 2015-2 C	40 000	800 576	842 566	0,51%	0,51%
TN0004700670	ATL 2016-1 C	2 000	40 000	41 271	0,03%	0,03%
TN0004700738	ATL 2017-2 B	5 000	100 000	106 030	0,06%	0,06%
TN0004700704	ATL 2017-1 C	2 000	80 000	83 980	0,05%	0,05%
TN0004700720	ATL 2017-2 CA TF	5 000	100 000	105 097	0,06%	0,06%
TNFUHZ3R7VR5	ATL 2021-1 A	20 000	2 000 000	2 148 129	1,31%	1,31%
TN0004700712	ATL SUB 2017	8 000	320 000	324 211	0,20%	0,20%
TNNW3558ZUL9	ATL 2022-1 B	10 000	1 000 000	1 016 932	0,62%	0,62%
TN0006610547	ATT LEASING V 2019-1	5 000	200 000	208 451	0,13%	0,13%
TN0006610414	ATTIJARI.LEASING 2016-1 B	5 000	100 000	102 718	0,06%	0,06%
TN4J4VCBM140	ATTIJARI LEASING 2022-2 A	10 000	1 000 000	1 021 918	0,62%	0,62%
TN0001901115	BH F Sub 2019-1 C	6 800	544 000	578 387	0,35%	0,35%
TN0001901032	BH SUB 2018/1 A V	25 000	500 000	524 312	0,32%	0,32%
TN0001901065	BH Sub 2018-1 C	5 000	500 000	522 356	0,32%	0,32%
TN0001901024	BH SUB 2018-1 CA TF	10 000	200 000	208 607	0,13%	0,13%

Code ISIN	PORTEFEUILLE TITRES	Nombre De titres	Coût D'acquisition	Valeur au 31/12/2022	% Actif	% Actif net
TN0001901099	BH SUB 2019/1 B F	20 700	2 070 000	2 199 576	1,34%	1,34%
TN000190060	BH SUB 2021-2	20 000	2 000 000	2 029 120	1,24%	1,24%
TN0001901081	BH V SUB 2019-1-C	15 000	1 200 000	1 268 489	0,77%	0,77%
TN0001900844	BH 2009 B	8 000	116 280	116 280	0,07%	0,07%
TNGQ611JKPR4	BIAT SUB 2022-1 F	15 000	1 500 000	1 566 595	0,95%	0,96%
TN0003100674	BNA 2009 SUB	10 000	127 451	131 667	0,08%	0,08%
TN0003100765	BNA SUB-2018/1 A V	25 000	500 000	513 634	0,31%	0,31%
TN0003100773	BNA Sub 2018-1 B	20 000	1 200 000	1 231 969	0,75%	0,75%
TN0003100757	BNA SUB-2018/1 A	10 000	200 000	205 172	0,12%	0,13%
TN0007310337	HL 2016-2 B	43 000	859 820	864 703	0,53%	0,53%
TN0007310428	HL 2017-3 CA TF	5 000	99 600	105 544	0,06%	0,06%
TN0007310444	HL 2017-03 B	27 500	1 650 000	1 751 143	1,07%	1,07%
TN0007310360	HL 2017-1 B	20 000	800 000	844 597	0,51%	0,52%
TN0007310451	HL 2018-1 CA TF	5 000	99 800	103 748	0,06%	0,06%
TN0002601169	STB SUB 2019-1 C	31 800	2 551 200	2 570 827	1,57%	1,57%
TNL6Z2LXMEP5	STBSUB 2021-1 D	45 000	4 500 000	4 808 012	2,93%	2,93%
TN0002102010	TL 2018-1 B	10 000	600 000	625 665	0,38%	0,38%
TN0002102085	TL SUB 2018 B	5 000	400 000	433 561	0,26%	0,26%
TN0002102127	TLF 2019-1 B	13 000	1 040 000	1 089 605	0,66%	0,66%
TNZSBU7F6WY7	TLF sub 2021	4 230	338 400	343 052	0,21%	0,21%
TN0002102150	TLF 2021-1 FIXE	8 600	688 000	726 030	0,44%	0,44%
TNYJL6N2AEP6	TLF 2022-1 F	10 000	1 000 000	1 056 180	0,64%	0,64%
TNXIY8MEDJE3	TLF 2022-2	10 000	1 000 000	1 015 562	0,62%	0,62%
TN0003900297	UIB 2012-1 C	5 000	49 000	51 490	0,03%	0,03%
TN0003900388	UIB SUB 2016 B	45 000	1 795 600	1 901 825	1,16%	1,16%

Code ISIN	PORTEFEUILLE TITRES	Nombre De titres	Coût D'acquisition	Valeur au 31/12/2022	% Actif	% Actif net
TN0007200207	WIFACK BANK 2019-1 D	10 000	571 420	596 769	0,36%	0,36%
TNMC9HTIB5A4	WIFACK BANK 2022-2 C	10 000	1 000 000	1 002 471	0,61%	0,61%
	<b>Emprunts d'Etat</b>		<b>52 449 033</b>	<b>54 219 846</b>	<b>33,03%</b>	<b>33,10%</b>
TNPSLOPEJVO7	EPT NAT 1 2022 AF	10 698	103 774	109 718	0,07%	0,07%
TNLEGO8CKWX3	EPT NAT 1 2022 AV	351	3 405	3 605	0,00%	0,00%
TNI9EO2MTU05	EMP NAT 2022 T2 CC TF	5 000	500 000	520 936	0,32%	0,32%
TN0008000838	EMPT NAT 1 2021 B	60 000	6 000 000	6 211 779	3,78%	3,79%
TN0008000846	EMPT NAT 1 2021 C	12 000	12 000 000	12 428 370	7,57%	7,58%
TN0008000895	EMPT NAT 2 2021 B	60 000	6 000 000	6 146 972	3,74%	3,75%
TN0008000903	EMPT NAT 2 2021 C	10 000	10 000 000	10 247 737	6,24%	6,25%
TNSUXW7EBUQ0	EPT NAT 3 2021 AV	766	7 354	7 421	0,00%	0,00%
TNYZ06UGUZ33	EPT NAT 3 2021 BF	23 345	2 334 500	2 354 312	1,43%	1,44%
TN5XXZZ454U2	EPT NAT 1 2022 CF	100 000	10 000 000	10 574 422	6,44%	6,45%
TN4A4WPDZOC1	EMP NAT 2022 T3 CC TF	40 000	4 000 000	4 089 214	2,49%	2,49%
TNIZ090I5G66	EMP NAT 2022 T3 CC TV	10 000	1 000 000	1 021 142	0,62%	0,62%
TNVFSFLG1FH4	EMP NAT 2022 T4 CC TV	5 000	500 000	504 218	0,31%	0,31%
	<b>Bons du trésor assimilables</b>		<b>19 772 000</b>	<b>21 166 064</b>	<b>12,89%</b>	<b>12,91%</b>
TN0008000606	BTA 6,7% AVRIL 2028	1 600	1 492 000	1 580 997	0,96%	0,96%
TN0008000655	BTA 29 MARS 2027	20 000	18 280 000	19 585 067	11,92%	11,94%
	<b>Titres OPCVM</b>		<b>7 262 659</b>	<b>7 357 110</b>	<b>4,48%</b>	<b>4,49%</b>
TN0002600963	SICAV L'EPARGNANT	36 477	3 762 414	3 836 578	2,34%	2,34%

Code ISIN	PORTEFEUILLE TITRES	Nombre De titres	Coût D'acquisition	Valeur au 31/12/2022	% Actif	% Actif net
TN0003900164	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	32 050	3 500 245	3 520 532	2,14%	2,15%
	<b>Total du portefeuille-titres.</b>		<b>124 040 430</b>	<b>129 363 797</b>	<b>78,77%</b>	<b>78,90%</b>

#### 4-1-1 Actions et valeurs assimilées

Désignation	31/12/2022	31/12/2021
Actions SICAV	7 262 659	-
Différence d'estimation sur actions SICAV	94 451	-
<b>Total</b>	<b>7 357 110</b>	<b>-</b>

#### 4-1-2 Obligations

Désignation	31/12/2022	31/12/2021
Obligations Coût d'entrée	97 005 770	89 410 587
Intérêts courus à l'achat/obligations	14 061	58 061
Intérêts courus	3 818 321	3 241 036
Intérêts intercalaires courus	2 471	4 629
<b>Total</b>	<b>100 840 623</b>	<b>92 714 313</b>

#### 4-1-3 Bons du trésor assimilables

Désignation	31/12/2022	31/12/2021
Bons du trésor assimilables Coût d'entrée	19 772 000	27 439 220
Intérêts courus à l'achat/Bons du trésor assimilables	-	5 786
Intérêts courus	862 962	989 078
Différence d'estimation/ Bons du trésor assimilables (amortissement décotes)	531 102	233 674
Différence d'estimation/ Bons du trésor assimilables (courbe des taux)	-	4 755
<b>Total</b>	<b>21 166 064</b>	<b>28 672 513</b>

Les mouvements enregistrés durant l'exercice sur le poste « portefeuille titres » sont indiqués ci-après :

Désignation	Coût d'acquisition	Intérêts courus	Plus ou moins-value latente	Valeur à la fin de l'exercice	Plus ou moins-value réalisées
<b>Solde au 31/12/2021</b>	<b>116 849 807</b>	<b>4 298 590</b>	<b>238 429</b>	<b>121 386 826</b>	<b>(229 477)</b>
<b>Acquisitions de l'exercice</b>					
Obligations	32 149 270			32 149 270	
Titres OPCVM	16 766 351			16 766 351	
<b>Remboursements et cessions de l'exercice</b>					
Remboursement des Obligations	(10 460 349)			(10 460 350)	
Cession de Obligations	(14 093 736)			(14 093 736)	47 001
Cession de BTA	(7 667 220)			(7 667 220)	30 820
Cession de titres OPCVM	(9 503 692)			(9 503 692)	1 820
Variation des plus ou moins-values latentes			387 124	387 124	
Variation des intérêts courus		399 224		399 224	
Plus ou moins-value réalisées sur placements monétaires					-
<b>Solde au 31/12/2022</b>	<b>124 040 430</b>	<b>4 697 814</b>	<b>625 553</b>	<b>129 363 797</b>	<b>79 641</b>

## **4- 2 : Note sur les placements monétaires et disponibilités**

### **4- 2- 1 Placements monétaires**

<b>Code ISIN</b>	<b>Désignation</b>	<b>Coûts d'acquisition</b>	<b>Valeur au 31/12/2022</b>	<b>% Actif</b>
	<b>Certificats de dépôts STB</b>			
<b>TNX3E1 48RWH0</b>	Certificat de dépôt au 01/01/23 (taux 9,07% 10 jours)	10 977 885	10 995 577	6,69%
	<b>Total</b>	<b>10 977 885</b>	<b>10 995 577</b>	<b>6,69%</b>

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2022 à 10 995 577 DT se détaillant comme suit :

### **4- 2- 2 Disponibilités**

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2022 à 23 873 993 DT et se détaille comme suit :

<b>Désignation</b>	<b>31/12/2022</b>	<b>31/12/2021</b>
Avoir en banque	19 870 017	9 976 620
Comptes à terme STB	4 003 976	10 062 319
<b>Total</b>	<b>23 873 993</b>	<b>20 038 939</b>

<b>Désignation</b>	<b>Coûts d'acquisition</b>	<b>Valeur au 31/12/2022</b>	<b>% actif</b>
Compte à terme au 26/03/23 (taux 9,07% 91 jours)	4 000 000	4 003 976	2,44%
<b>Comptes à terme STB</b>	<b>4 000 000</b>	<b>4 003 976</b>	<b>2,44%</b>

### **4- 3 : Créances d'exploitation**

<b>Désignation</b>	<b>31/12/2022</b>	<b>31/12/2021</b>
Retenu à la source sur intérêts à l'achat BTA	-	1 447
Retenu à la source sur intérêts à l'achat EO	3 515	14 515
<b>Total</b>	<b>3 515</b>	<b>15 962</b>

#### **4- 4 Note sur les passifs :**

##### **4- 4- 1 Opérateurs Créditeurs**

Ce poste comprend les sommes dues par l'OPCVM aux différents intervenants dans sa gestion, notamment les rémunérations du gestionnaire et du dépositaire :

Désignation	31/12/2022	31/12/2021
Gestionnaire	72 873	70 618
Commission réseau	95 252	67 638
Commission dépositaire	68 131	65 638
<b>Total</b>	<b>236 256</b>	<b>203 894</b>

##### **4- 4 -2 Autres Créditeurs divers**

Ce poste comprend la redevance du CMF et les retenues d'impôt pour le compte de l'Etat sur des sommes dues à des tiers, et la TCL.

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2022 à 38 500 DT et se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2022	31/12/2021
CMF	14 986	14 529
ETAT	23 514	17 291
<b>Total</b>	<b>38 500</b>	<b>31 820</b>

#### **4- 5 : Note sur le capital**

Les mouvements sur le capital au cours de la période allant du 01-01-2022 au 31-12-2022 ainsi que les mouvements sur le capital au cours de la période comparative allant du 01-01-2021 au 31-12-2021 se détaillent ainsi :

<b>Libellé</b>	<b>2022</b>	<b>2021</b>
<b>Capital au 1<sup>er</sup> janvier</b>		
Montant	<b>140 878 712</b>	<b>140 369 054</b>
Nombre d'actions	1 161 707	1 226 675
Nombre d'actionnaires	1 204	1015
<b>Souscriptions réalisées</b>		
Montant	129 570 138	122 505 191
Nombre d'actions émises	1 067 066	1 051 683
Nombre d'actionnaires entrants	587	476
<b>Rachats effectués</b>		
Montant	124 881 804	131 255 578
Nombre d'actions rachetées	1 028 065	1 116 651
Nombre d'actionnaires sortants	302	287
<b>Autres effets sur le capital</b>		
Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres	387 124	271 981
Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres	79 641	(229 477)
Frais de négociation de titres	(36 761)	(55 877)
Résultat capitalisé	8 457 798	8 378 642
Régularisation des sommes non distribuables	567 233	894 776
<b>Capital au 31 Décembre</b>		
Montant	<b>155 022 081</b>	<b>140 878 712</b>
Nombre d'actions	<b>1 200 708</b>	<b>1 161 707</b>
Nombre d'actionnaires	<b>1489</b>	<b>1 204</b>

#### **4- 6 : Sommes Distribuables**

Les sommes distribuables correspondent aux résultats distribuables de l'exercice en cours et des exercices antérieurs augmentés ou diminués des régularisations correspondantes effectuées à l'occasion des opérations de souscription ou de rachat d'actions. Le solde de ce poste au 31-12-2022 se détaille ainsi :

Désignation	Résultat distribuable	Régularisation	Sommes Distribuables
Sommes distribuables exercice antérieur (Report à nouveau)	-	-	-
Sommes distribuables exercice en cours	10 301 886	(1 361 841)	8 940 045
<b>Total</b>	<b>10 301 886</b>	<b>(1 361 841)</b>	<b>8 940 045</b>

#### **5- NOTES LIEES AU COMPTE DE RESULTAT**

##### **5-1 : Note sur les revenus du Portefeuille- titres**

Les revenus du portefeuille titres totalisent 8 947 366 DT pour la période allant du 01-01-2022 au 31-12-2022, et se détaillent ainsi

Désignation	31/12/2022	31/12/2021
Revenues des titres OPCVM	458 848	874 582
Intérêts des obligations	7 156 310	4 777 454
Revenus des Emprunts d'Etat	1 332 208	1 785 658
<b>Total</b>	<b>8 947 366</b>	<b>7 437 694</b>

### **5- 2 : Note sur les revenus des placements monétaires**

Le solde de ce poste totalise pour la période allant du 01-01-2022 au 31-12-2022 un montant de 2 713 155 DT et représente le montant des intérêts courus sur les certificats de dépôt, les billets de trésorerie, les bons de trésors à court terme, les comptes de dépôt, les placements à terme et les revenus des prises en pension :

Désignation	31/12/2022	31/12/2021
Intérêts des certificats de dépôts	1 635 366	1 744 635
Intérêts sur billets de trésorerie	-	133 823
Intérêts sur bons du trésor à court terme	-	191 158
Intérêts des comptes à terme	467 418	564 734
Intérêts des comptes de dépôt	54 993	40 968
Revenus des prises en pension	555 378	1 053 798
<b>Total</b>	<b>2 713 155</b>	<b>3 729 116</b>

### **5- 3 : Charges de gestion des placements**

Le solde de ce poste s'élève pour la période du 01-01-2022 au 31-12-2022 à 1 154 883 DT et se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2022	31/12/2021
Rémunération du gestionnaire	888 371	767 338
Rémunération réseau	133 256	127 527
Rémunération du dépositaire	133 256	127 527
<b>Total</b>	<b>1 154 883</b>	<b>1 022 392</b>

#### **5- 4 : Autres Charges**

Ce poste enregistre la redevance mensuelle versée au CMF calculée sur la base de 0,1% de l'actif net mensuel ainsi que, la TCL, l'impôt et taxes et versements assimilés. Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01-01-2022 au 31-12-2022 à 203 752 DT et se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2022	31/12/2021
Redevances CMF	177 674	170 036
Impôt et taxes	23 380	34 999
Autres charges	2 698	184
<b>Total</b>	<b>203 752</b>	<b>205 219</b>

#### **5- 5 : Régularisation du résultat d'exploitation**

Ce poste comprend la régularisation du résultat d'exploitation constatée à l'occasion des opérations de souscription et de rachat. Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01-01-2022 au 31-12-2022 à un solde créditeur de (1 361 841) DT et se détaille comme suit:

Désignation	31/12/2022	31/12/2021
Régul Résultat d'exploitation (souscription)	2 840 112	3 266 273
Régul Résultat d'exploitation (rachat)	(4 201 953)	(4 744 966)
<b>Total</b>	<b>(1 361 841)</b>	<b>(1 478 693)</b>

### **6. AUTRES INFORMATIONS**

#### **6- 1 Rémunération du gestionnaire**

La gestion de SICAV L'épargne Obligataire est confiée à la société « STB Finance ». Celle-ci se charge des choix des placements et de la gestion administrative et comptable de la société.

En contrepartie des prestations le gestionnaire perçoit une rémunération de 0,50% TTC par an, calculée sur la base de l'actif net de SICAV L'épargne Obligataire.

La rémunération de « STB finance » au 31-12-2022 s'élève à 888 371 dinars.

## 6- 2 Rémunération du dépositaire

La banque STB assure les fonctions de dépositaire pour la société SICAV L'épargne Obligataire. Elle est chargée à ce titre de conserver les titres et les fonds de la société et d'encaisser le montant des souscriptions des actionnaires entrants et le règlement du montant des rachats aux actionnaires sortants.

En contrepartie de ses services, la STB perçoit une commission annuelle de 0,075% TTC calculée sur la base de l'actif net. La rémunération du dépositaire au 31-12-2022 s'élève à 133 256 dinars.

## 6- 3 Rémunération du distributeur

Les souscriptions et les rachats se font auprès des agences de la société Tunisienne de banque (STB) avec laquelle la SICAV est liée par une convention de distribution.

En contrepartie de ses services, la STB perçoit une rémunération annuelle égale à 0.075% TTC de l'actif net. La rémunération du distributeur au 31-12-2022 s'élève à 133 256 dinars.

### **NOTE 7 : Données par action :**

Données par action en DT	2022	2021	2020	2019
Revenus des placements	9,711	9,612	5,028	5,972
Charges de gestion des placements	-0,962	-0,880	-0,442	-0,436
<b>Revenu net des placements</b>	<b>8,749</b>	<b>8,732</b>	<b>4,586</b>	<b>5,537</b>
Autres produits	-	-	-	-
Autres charges	-0,170	-0,176	-0,094	-0,094
<b>Résultat d'exploitation (1)</b>	<b>8,579</b>	<b>8,556</b>	<b>4,492</b>	<b>5,443</b>
Régularisation du résultat d'exploitation	-1,134	-1,273	2,338	2,200
<b>Sommes distribuables de l'exercice</b>	<b>7,445</b>	<b>7,283</b>	<b>6,830</b>	<b>7,642</b>
Variation des plus (ou moins) values potentielles	0,322	0,234	-0,036	0,012
Plus (ou moins) values réalisées sur cession	0,066	-0,198	0,032	-0,081
Frais de négociation	-0,031	-0,048	-0,002	-
<b>Plus (ou moins) values sur titres et frais de négociation (2)</b>	<b>0,358</b>	<b>-0,012</b>	<b>-0,006</b>	<b>-0,069</b>
<b>Résultat net de l'exercice (1) +(2)</b>	<b>8,938</b>	<b>8,544</b>	<b>4,487</b>	<b>5,373</b>
Droits d'entrée et droits de sortie	-	-	-	-
<b>Résultat non distribuable de l'exercice</b>	<b>0,358</b>	<b>-0,012</b>	<b>-0,006</b>	<b>-0,069</b>
Régularisation du résultat non distribuable	0,203	0,017	0,001	-0,071
<b>Sommes non distribuables de l'exercice</b>	<b>0,561</b>	<b>0,005</b>	<b>-0,005</b>	<b>-0,140</b>
Distribution de dividendes	-	-	-	-
<b>Valeur liquidative</b>	<b>136,555</b>	<b>128,549</b>	<b>121,261</b>	<b>114,435</b>

**NOTE 8 : Ratios de gestion des placements :**

Libellé	2022	2021	2020	2019
Actif net moyen (en Dinar)	156 649 318	149 042 102	101 023 672	39 964 771
Charges de gestion des placements / actif net moyen	0,74%	0,69%	0,54%	0,51%
Autres charges / actif net moyen	0,13%	0,14%	0,11%	0,11%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	6,58%	6,67%	5,45%	6,34%

**RAPPORT GÉNÉRAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES****SUR LES ÉTATS FINANCIERS ANNUELS DE L'EXERCICE****CLOS LE 31 DECEMBRE 2022****1. Opinion**

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration du 13 Mars 2020, nous avons effectué l'audit des états financiers de la SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE, qui comprennent le bilan au 31 décembre 2022, l'état de résultat et l'état de flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces états financiers, font apparaître un total bilan de 164.236.882 dinars et une somme distribuable de 8.940.045 dinars.

À notre avis, les états financiers présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société au 31 décembre 2022, ainsi que sa performance financière et les variations de son actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

**2. Fondement de l'opinion**

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquitté des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

### **3. Observation**

Nous attirons l'attention sur la Note 3-3 des états financiers, qui décrit la méthode adoptée par la SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées par le procès-verbal de la réunion tenue le 29 août 2017 à l'initiative du Ministère des Finances et en présence des différentes parties prenantes. Ce traitement comptable appliqué d'une manière prospective et prévoyant une hétérogénéité dans les méthodes de valorisation du portefeuille des obligations et des valeurs assimilées, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Notre opinion n'est pas modifiée conséquemment à cette observation.

### **4. Rapport de gestion**

La responsabilité du rapport de gestion incombe à la direction.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers.

Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

### **5. Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers**

Le conseil d'administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

## **6. Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit, toutefois pas, qu'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Une description plus détaillée des responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers se trouve sur le site Web de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie, à [www.oect.org.tn](http://www.oect.org.tn). Cette description fait partie du présent rapport de l'auditeur.

### **Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires**

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

#### **1. Efficacité du système de contrôle interne**

En application des dispositions de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe à la direction et au conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes au niveau du système de contrôle interne de la société. Un rapport traitant des faiblesses et des insuffisances identifiées au cours de notre audit a été remis à la Direction Générale de la Société.

#### **2. Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur**

En application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la société avec la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe à la direction.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous avons constaté que la Société procède actuellement au suivi de la liste des actionnaires et à la centralisation de l'ensemble des informations requises par la réglementation en vigueur. Seulement, la société ne nous a pas communiqué le Cahier des charges dûment signé relatif à la tenue-conservation des comptes en valeurs mobilières contrairement au règlement du Conseil du Marché Financier relatif à la tenue et à l'administration des comptes en valeurs mobilières tel qu'approuvé par l'arrêté du Ministre

des Finances du 28 août 2006 et modifié par le règlement du CMF relatif au dépositaire central des titres visé par l'arrêté du Ministre des finances en date du 12 janvier 2016.

### **3. *Autres obligations légales et réglementaires***

Nous avons procédé à l'appréciation du respect par la SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE des normes prudentielles prévues par l'article 29 du code des organismes de placement collectif promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001 et du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001 portant application des dispositions dudit article.

Sans remettre en cause notre avis ci-dessus exprimée, l'examen de la composition de l'actif de la société nous a permis de constater que la société n'a pas respecté les normes prudentielles en employant plus de 10% de son actif en titres émis par le même émetteur.

En effet, les placements en obligations et certificats de dépôts auprès de la même banque, la STB, représentent 11,19% de l'actif.

***Tunis, le 17 mars 2023***

**Le Commissaire aux Comptes :**

**Samir Labidi**

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**  
**SUR LES ÉTATS FINANCIERS ANNUELS DE L'EXERCICE**

**CLOS LE 31 DECEMBRE 2022**

En application des dispositions des articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions et opérations visées par les textes sus-indiqués.

Notre responsabilité est de nous assurer des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de chercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

**1. Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures :**

L'exécution des conventions suivantes, conclues au cours des exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022 :

- Une convention *de gestion*, conclue avec STB Finance *en contrepartie d'une* rémunération de 0,50% TTC. Cette rémunération est annuelle est décomptée quotidiennement sur la base de l'actif net de la SICAV.

Au titre de l'exercice 2022, le montant de cette rémunération s'élève à 888 371 DT ; il est porté parmi les charges de gestion des placements au niveau de l'état de résultat.

- Une convention, conclue avec la Société Tunisienne de Banque, en vertu de laquelle cette dernière a été désignée dépositaire des valeurs de la SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE, en contrepartie d'une rémunération annuelle de 0,075% TTC de l'actif net de la SICAV prélevés quotidiennement.

Au titre de l'exercice 2022, le montant de cette rémunération s'élève à 133 256 DT ; il est porté également parmi les charges de gestion des placements au niveau de l'état de résultat.

- Une convention, conclue avec La Société Tunisienne de Banque, en vertu de laquelle cette dernière a été désignée distributeur des valeurs de la SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE, en contrepartie d'une rémunération annuelle (TTC) fixée à 0,075% et décomptée sur la base de l'actif net quotidien.

Au titre de l'exercice 2022, le montant de cette rémunération s'élève à 133 256 DT ; il est porté également parmi les charges de gestion des placements au niveau de l'état de résultat.

*Par ailleurs, et en dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions des articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales.*

**Tunis, le 17 mars 2023**

**Le Commissaire aux Comptes :  
Samir Labidi**